



Projet H2V Normandy - Projet d'usine de production d'hydrogène vert à Saint-Jean-de-Folleville et son raccordement électrique

Lettre d'information 01 - Juillet 2020

La concertation menée en 2019 a rassemblé 102 participants lors de 9 rencontres publiques, et 1 300 internautes. Nous tenons à remercier nos partenaires, les acteurs locaux, les habitants pour leur mobilisation et leur contribution à la qualité des échanges. Nous remercions également les garantes nommées par la Commission nationale du débat public pour leur bilan de la concertation, leurs recommandations et leur veille attentive au bon déroulement de la démarche.

Conformément aux engagements que nous avons pris dans notre compte-rendu de la concertation, et sans attendre l'enquête publique qui devrait avoir lieu à la fin de l'année, nous souhaitons poursuivre le dialogue engagé avec le territoire. Aussi, nous avons mis en œuvre plusieurs outils et actions d'information du public, dont cette lettre d'information. Elle vise à informer régulièrement

les habitants et acteurs locaux de l'actualité du projet d'usine de production d'hydrogène vert « H2V Normandy » à Saint-Jean-de-Folleville et son raccordement électrique au réseau national.

Depuis la fin de la concertation, le projet H2V Normandy a franchi de nouvelles étapes. Nous avons déposé en mai 2020 le dossier de demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire du projet.

Nous restons mobilisés, en lien étroit avec le territoire, pour que notre usine de production d'hydrogène puisse créer des emplois locaux durables et réduire le recours aux énergies fossiles.

Lucien Mallet
Président et fondateur de H2V



Le projet H2V Normandy avance

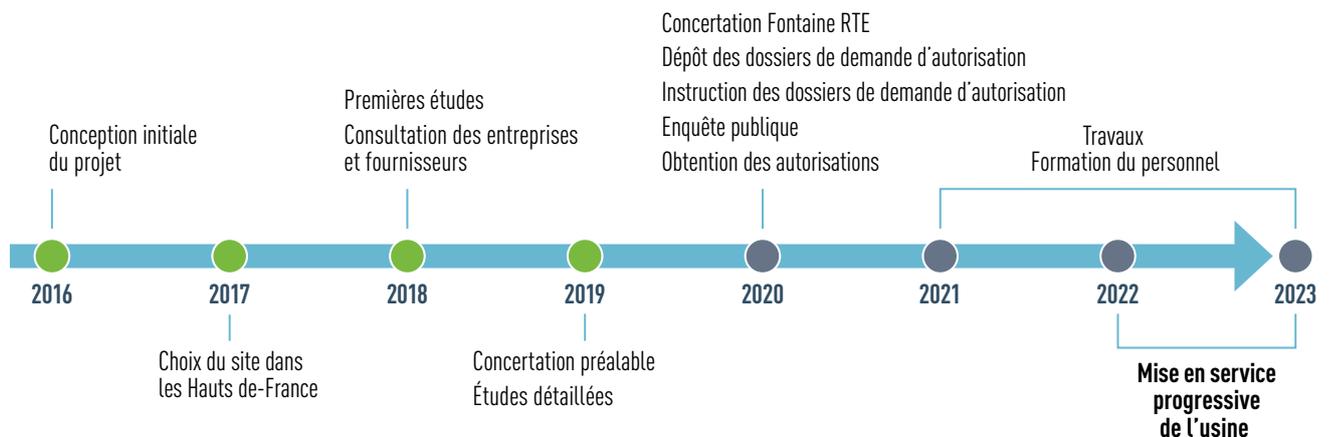
Fin janvier 2020, H2V a fait le choix de poursuivre le projet de production massive d'hydrogène vert sur la commune de Saint-Jean-de-Folleville (76). Depuis, le projet H2V Normandy a franchi deux étapes cruciales.

Le 20 mai 2020, l'équipe H2V Normandy a déposé l'intégralité de son dossier de demande d'autorisation environnementale unique au Havre, auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Hors délai supplémentaire lié au COVID 19, cette dernière dispose de 4 mois pour déclarer le dossier conforme. L'autorité environnementale (en l'occurrence

l'Autorité environnementale du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable) rendra un avis sur l'évaluation de l'impact environnemental. Cet avis sera joint au dossier soumis à l'enquête publique. Celle-ci peut alors être organisée : elle est envisagée d'ici la fin de l'année 2020.

Pour ce qui concerne le permis de construire, en mai 2020, le dossier a été déposé en mairie de Saint-Jean-de-Folleville en vue de son instruction. Le permis de construire pourra être délivré seulement après la clôture de l'enquête publique.

CALENDRIER DES GRANDES ÉTAPES DU PROJET



H2V Normandy répond, conjointement avec Air Liquide, à l'**appel à manifestation d'intérêt** « **Projets innovants d'envergure européenne ou nationale sur la conception, la production et l'usage de systèmes à hydrogène** » lancé par le gouvernement français en janvier 2020. Cet AMI vise à identifier des projets susceptibles de « développer les savoir-faire industriels français et de passer la filière à l'échelle (projets de développement industriel, projets de production massive territoriaux pour les usages industrie et mobilité, projets de décarbonation massive d'usages industriel et projets structurants de mobilité...) ». Les derniers compléments au dossier ont été déposés le 30 juin 2020.

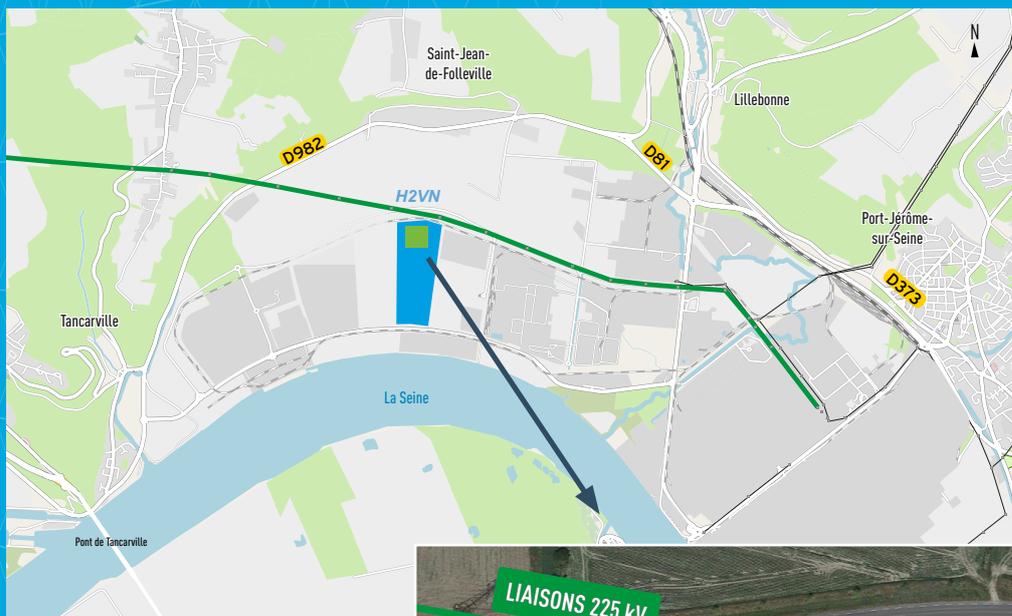


Le réseau de transport d'électricité

Le raccordement électrique de l'usine de production d'hydrogène est réalisé par RTE (Réseau de Transport d'Électricité), qui s'engage également à poursuivre le dialogue initié avec le territoire et à veiller à la bonne information du public. Le Préfet de Seine-Maritime a validé l'emplacement et le fuseau de moindre impact pour le poste et les lignes électriques en mars 2020 dans le cadre de la concertation Fontaine qui prend ici la forme d'une consultation écrite du préfet sollicitant les services de l'État, les élus, et les associations.

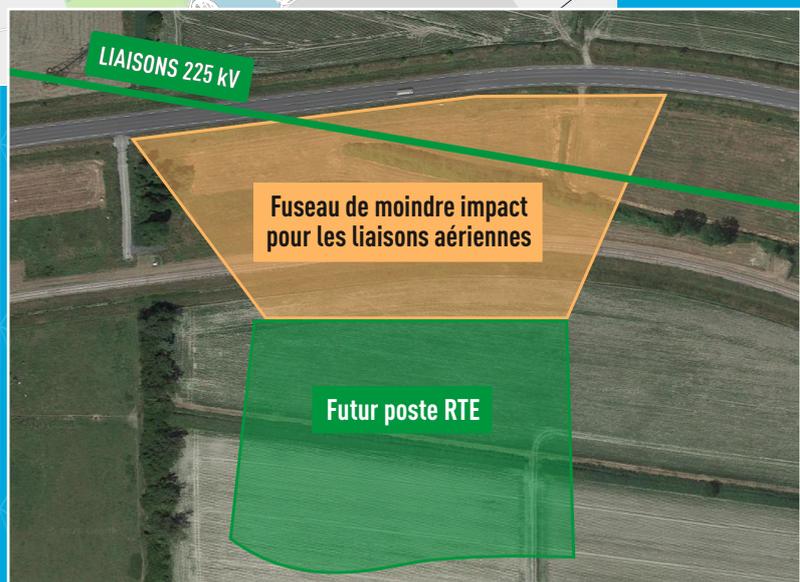
Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé auprès du Bureau de la Police de l'eau de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Seine-Maritime le 29 mai 2020. Comme pour l'usine, l'enquête publique est envisagée d'ici la fin de l'année 2020.

RTE a publié sur le site internet de la concertation, **une fiche spécifique au transport d'électricité** et une autre dédiée à la **concertation Fontaine**.



EMPLACEMENT DU POSTE ET FUSEAU DE MOINDRE IMPACT PROPOSÉS AU PRÉFET

(Source : H2V et RTE)



La concertation se poursuit

Du 16 septembre au 20 novembre 2019, le projet H2V Normandy a fait l'objet d'une concertation sous l'égide de deux garantes nommées par la Commission nationale du débat public (CNDP). Après la publication de son **bilan** en décembre 2019, H2V Normandy a présenté son **compte-rendu** contenant ses engagements pour la suite du projet en février 2020. Parmi ceux-ci, la poursuite du dialogue initié avec le territoire, et l'information du public jusqu'à l'**enquête publique** prévue fin 2020 qui permettra au public de donner un avis sur un projet détaillé.

En amont de l'enquête publique, l'équipe H2V Normandy continue le travail d'ancrage territorial du projet d'usine et met en place plusieurs outils et actions, dont un **site Internet** <http://h2vnormandy-concertation.net> dédié à la concertation sur le projet et sur lequel les internautes peuvent poser des questions à H2V Normandy, en utilisant ce **formulaire**.

Sur ce site, **quatre fiches de synthèses** des études réalisées par H2V Normandy dans le cadre de l'autorisation environnementale sont disponibles :

- Synthèse de **[l'étude faune-flore](#)**
- Synthèse de **[l'étude sur la gestion de l'eau](#)**
- Synthèse de **[l'étude acoustique](#)**
- Synthèse de **[l'étude de dangers](#)**

Une autre fiche présente **[les garanties d'origines de l'électricité](#)** qui sera consommée par l'usine H2V Normandy.

En outre, afin de partager les mesures de réduction et compensation écologiques envisagées pour le projet, **H2V Normandy rencontrera les associations de protection de l'environnement**. H2V Normandy se tient également à la disposition des collectivités territoriales et acteurs socioéconomiques qui le souhaitent, pour échanger sur le projet.

Enfin, cette lettre d'information initie une publication régulière à destination des habitants et des acteurs locaux, en fonction de l'actualité du projet. Tous ceux qui souhaitent s'y abonner peuvent le faire en écrivant à l'adresse suivante : **h2vnormandy-concertation@h2vindustry.net**.

Le 4 mars 2020, la Commission nationale du débat public (CNDP) a nommé deux garants, Isabelle Jarry et Christophe Bacholle ; personnalités neutres et indépendantes du maître d'ouvrage, les garants sont chargés de veiller à l'information et la participation du public jusqu'à l'enquête publique. Il est possible de les contacter par mail : **isabelle.jarry@garant-cndp.fr** et **christophe.bacholle@garant-cndp.fr**

Abonnez-vous à la lettre d'information en écrivant à h2vnormandy-concertation@h2vindustry.net